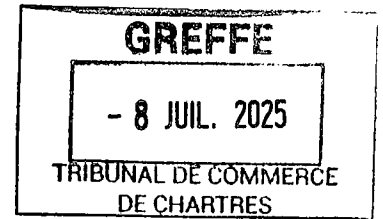


Bordereau attestant l'exactitude des informations - CHARTRES - 2801 - Documents comptables
(B-S) - Dépôt le 08/07/2025 - B2025/005345 - 2023 B 00652 - 953 241 213 - A.T.M.C



EURL A.T.M.C

10 PL DE LA CROIX
28210 - CHAUDON
SIREN : 953241213



COMPTES ANNUELS

Période du 01/01/2024 au 31/12/2024

Voir l'attestation de l'expert-comptable

Cabinet JS EXPERTISE

69 rue des Fossés BP47
78550 HOUDAN
Tel : 0161083144

Sommaire**ATTESTATION**

Attestation de l'expert-comptable	3
-----------------------------------	---

COMPTES ANNUELS

Bilan Actif	4
Bilan Passif	5
Comptes de Résultat	6
Détails	7

ETATS DE GESTION

Soldes Intermédiaires de Gestion	11
----------------------------------	----

ANNEXE COMPTABLE

Eléments de l'annexe	12
----------------------	----

LIASSE FISCALE

Liasse Fiscale	15
----------------	----

ATTESTATION DE PRÉSENTATION DES COMPTES ANNUELS

Conformément aux termes de notre lettre de mission, nous avons effectué une mission de présentation des comptes annuels de l'entreprise

A.T.M.C
10 PL DE LA CROIX
28210 CHAUDON

relatifs à l'exercice 01/01/2024 au 31/12/2024, qui se caractérisent par les données suivantes :

- **Total du Bilan : 8 606 euros**
- **Chiffre d'affaires : 27 070 euros**
- **Résultat net comptable : 207 euros**

Nos diligences ont été réalisées conformément à la norme professionnelle du Conseil National de l'Ordre des Experts-Comptables applicable à la mission de présentation de comptes qui ne constitue ni un audit ni un examen limité.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'éléments remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels pris dans leur ensemble tels qu'ils sont joints à la présente attestation.

Fait à HOUDAN
Le 20/02/2025

Julie Saubusse
Pour le cabinet JS Expertise

JS Expertise SARL
10, place de la Croix - 28210 CHAUDON
Tél : 03 84 41 21 13
Site : www.js-expertise.fr

Certifié Conforme


A.T.M.C
SIREN : 800 241 213 00016
FR01863241213
08 60 63 2047
10, place de la Croix 28210 CHAUDON

Bilan actif

	31/12/2024			31/12/2023
	Brut	Amort. dépr.	Net	Net
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brvts, lic., logiciels, drts & val. similaires				
Fonds commercial				
Autres				
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Construction				
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Autres				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières				
Participations				
Créances rattachées à des participations				
TIAP				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres				
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	0	0	0	0
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)	750		750	
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commande				
Créances				
Créances Clients et Comptes rattachés	1 608		1 608	2 450
Autres	1 628		1 628	757
Capital souscrit - appelé, non versé				
Valeurs mobilières de placement				
Actions propres				
Autres titres				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	4 620		4 620	5 934
Charges constatées d'avance				
TOTAL ACTIF CIRCULANT	8 606	0	8 606	9 141
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Primes de remboursement des emprunts				
Ecarts de conversion Actif				
TOTAL GENERAL	8 606	0	8 606	9 141

Bilan passif

	31/12/2024	31/12/2023
	Net	Net
CAPITAUX PROPRES		
Capital (dont versé : 500)	500	500
Primes d'émission, de fusion, d'apport		
Ecart de réévaluation		
Ecart d'équivalence		
Réserves		
Réserve légale		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres		
Report à nouveau	2 495	
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	207	2 495
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	3 202	2 995
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES	0	0
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	0	0
DETTES		
Dettes financières		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières divers	2 634	4 068
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes d'exploitation		
Fournisseurs et comptes rattachés	1 997	1 637
Dettes sociales	693	
Dettes fiscales	80	440
Dettes sur immobilisations et Comptes rattachés		
Autres dettes		
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance		
TOTAL DETTES	5 404	6 146
Ecart de conversion Passif		
TOTAL GENERAL	8 606	9 141

Détail du bilan actif

			31/12/2024	31/12/2023
	Brut	Amort. dépr.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières				
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	0	0	0	0
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
En-cours de production (biens et services)	750		750	
335000 Travaux en cours	750		750	
Créances				
Créances Clients et Comptes rattachés	1 608		1 608	2 450
411002 Jordan haubion plomberie	1 200		1 200	
411003 Baubion jean-luc				2 050
411004 Ronsseray rommy				400
411019 Allier	312		312	
411020 Cic epernon	96		96	
Autres	1 628		1 628	757
431000 Urssaf				46
445660 Tva déductible h&s	38		38	61
445670 Crédit tva à reporter	510		510	540
445830 Tva rembt ddé	1 000		1 000	
445860 Tva sur fup	80		80	110
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	4 620		4 620	5 934
512100 Banque compte courant				5 934
512200 Banque cic	4 620		4 620	
TOTAL ACTIF CIRCULANT	8 606	0	8 606	9 141
TOTAL GENERAL	8 606	0	8 606	9 141

Détail du bilan passif

	31/12/2024	31/12/2023
	Net	Net
CAPITAUX PROPRES		
Capital (dont versé : 500)	500	500
101300 Capital souscrit appelé, versé	500	500
Report à nouveau	2 495	
110000 Report à nouveau (solde crédit)	2 495	
120000 Résultat de l'exercice (bénéfi)	0	
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	207	2 495
TOTAL CAPITAUX PROPRES	3 202	2 995
AUTRES FONDS PROPRES		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES	0	0
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	0	0
DETTES		
Dettes financières		
Emprunts et dettes financières diverses	2 634	4 068
455100 Compte courant m baubion	2 634	4 068
Dettes d'exploitation		
Fournisseurs et comptes rattachés	1 997	1 637
401001 Cedeo	1 106	580
401004 Js expertise	228	397
401007 Groupama	183	
408100 Frs factures non parvenues	480	660
Dettes sociales	693	
438600 Autres charges à payer	693	
Dettes fiscales	80	440
444000 Etat impôts sur les bénéfices	36	440
445710 Tva collectée 10%	28	
445720 Tva collectée 20%	16	
TOTAL DETTES	5 404	6 146
TOTAL PASSIF	8 606	9 141

A.T.M.C
10 PL DE LA CROIX
28210 - CHAUDON

Exercice en Euros.
Période du 01/01/2024 au 31/12/2024

Annexe des comptes annuels

Cabinet JS EXPERTISE
69 rue des FossésBP47
78550 HOUDAN
Tel : 01 61 08 31 44

Dispense d'établissement d'une annexe en application de l'article L.123-16-1 du Code de Commerce

Informations complémentaires (PCG art. 810-9)

- Les comptes annuels ont été élaborés en conformité avec le règlement comptable n°2016-07 de l'Autorité des normes comptables.
- Montant global de tout engagement financier, toute garantie ou passifs éventuels qui ne figurent pas au bilan notamment les engagements de crédit-bail, indication de la nature et de la forme de toute sûreté réelle = néant.
- Engagements en matière de pension, de compléments de retraite, d'indemnités et d'allocations en raison du départ à la retraite ou avantages similaires des membres ou associés de son personnel ou de ses mandataires sociaux = non significatif.
- Engagements à l'égard d'entreprises liées ou associées = néant.
- Montant des avances et crédits alloués aux membres des organes d'administration, de direction ou de surveillance, avec indication des conditions consenties et des remboursements opérés pendant l'exercice, ainsi que du montant des engagements pris pour leur compte = néant.

A.T.M.C

10 PL DE LA CROIX
28210 - CHAUDON

Exercice en Euros
Période du 01/01/2024 au 31/12/2024

Liasses fiscales

Cabinet JS EXPERTISE
69 rue des Fossés - BP47 - 78550 - HOUDAN
Tel : 0161083144

Désignation de l'entreprise		A.T.M.C		Néant ☐			
Adresse de l'entreprise		10 PL DE LA CROIX - 28210 - CHAUDON					
SIRET		9 5 3 2 4 1 2 1 3 0 0 0 1 6					
Durée de l'exercice en nombre de mois *		1 2		Durée de l'exercice précédent * 7			
				Exercice N clos le			
				3 1 1 2 2 0 2 4			
ACTIF		Brut		Amortissements - Provisions		Net	
		1		2		3	
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	{	Fonds commercial *	010		012	
			Autres *	014		016	
	Immobilisations corporelles *			028		030	
	Immobilisations financières * (1)			040		042	
	Total I (5)			044		048	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *		050	750	052	750
		Marchandises *		060		062	
	Avances et acomptes versés sur commandes			064		066	
		Créances (2)	{	Clients et comptes rattachés *	068	1608	070
			Autres * (3)	072	1628	074	1628
	Valeurs mobilières de placement			080		082	
	Disponibilités			084	4620	086	4620
	Charges constatées d'avance *			092		094	
	Total II			096	8606	098	8606
	Total général (I + II)			110	8606	112	8606
PASSIF				Exercice N		NET	
						1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *					120	500
	Écarts de réévaluation					124	
	Réserve légale					126	
	Réserves réglementées *					130	
	Autres réserves	(	dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants) *	131	)	132	
	Report à nouveau					134	2495
	Résultat de l'exercice					136	207
	Subventions d'investissement					137	
	Provisions réglementées					140	
	Total I					142	3202
Provisions pour risques et charges						Total II	154
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées					156	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours					164	
	Fournisseurs et comptes rattachés *					166	1997
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA indiqué dans la case 169)			169	44)	172	773
	Comptes courants d'associés					173	2634
	Autres dettes					175	
	Produits constatés d'avance					174	
Total III					176	5404	
Total général (I + II + III)						180	8606
RENOUVOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an		195	
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *		182	
	(3) Dont compte courant d'associés débiteurs	199		(5) Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *		184	

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise		A.T.M.C		Néant ☐ *	
I	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice	Réévaluation légale *	Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
ACTIF IMMOBILISÉ							
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400	402	404	406		
	Autres	410	412	414	416		
Immobilisations corporelles	Terrains	420	422	424	426		
	Constructions	430	432	434	436		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	440	442	444	446		
	Installations générales, agencements, aménagements divers	450	452	454	456		
	Matériel de transport	460	462	464	466		
	Autres immobilisations corporelles	470	472	474	476		
Immobilisations financières		480	482	484	486		
TOTAL		490	492	494	496		
II	AMORTISSEMENTS	Montant des amortissements au début de l'exercice	Augmentations : de l'exercice	dotations	Diminutions : amortissements aux éléments sortis de l'actif et reprises	amortissements afférents	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES							
Fonds commercial		495	497		498		499
Autres immobilisations incorporelles		500	502		504		506
Immobilisations corporelles	Terrains	510	512		514		516
	Constructions	520	522		524		526
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	530	532		534		536
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540	542		544		546
	Matériel de transport	550	552		554		556
	Autres immobilisations corporelles	560	562		564		566
TOTAL		570	572		574		576
III	PLUS-VALUES, MOINS-VALUES à 19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS et 12,8 % pour les entreprises à l'IR (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)						
Nature des immobilisations cédées		1	2	3	4	5	
virées de poste à poste, mise hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé							
		6	7	8	9	10	
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values		
	①	②	③	④	Court terme *	Long terme	
					19 % ⑥	15 % ou 12,8 % ⑦	0 % ⑧
1							
2							
3							
4							
5							
6							
7							
8							
9							
10							
Total	578	580	582	584	586	581	587
							589
	Plus-values taxables à 19 % ⁽¹⁾		579	Régularisations	590	583	594
							595
	TOTAL				596	585	597
							599

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 F et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise		A.T.M.C		Néant ☐	
I RELEVÉ DES PROVISIONS – AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES							
A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice		
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600	602	604	606		
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601	603	605	607		
	Autres provisions réglementées *	610	612	614	616		
Provisions pour risques et charges		620	622	624	626		
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630	632	634	636		
	Sur stocks et en cours	640	642	644	646		
	Sur comptes clients	650	652	654	656		
	Autres provisions pour dépréciation	660	662	664	666		
TOTAL		680	682	684	686		
B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES				C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)			
	Dotations	Reprises					
Fonds commercial	681	683					
Autres immobilisations incorporelles	700	705	1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes			
Terrains	710	715	2				
Constructions	720	725	3				
Installations techniques, matériel et outillage	730	735	4				
Inst. générales, agencements et aménagements divers	740	745	5				
Matériel de transport	750	755	6				
Autres immobilisations corporelles	760	765	7				
TOTAL	770	775	TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD 780				
II DÉFICITS REPORTABLES							
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		982					
Déficits transférés de plein droit (article 982 bis 209-II-2 du CGI)		Nombre d'opérations sur l'exercice (2)	982 ter				
Déficits imputés		983					
Déficits reportables		984					
Déficits de l'exercice		860					
Total des déficits restant à reporter		870					
III DIVERS							
Primes et cotisations complémentaires facultatives		dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin (I de l'art. 154 bis du CGI)	325	381			
		dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327				
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *		dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326	380			
N° du centre de gestion agréé				388			
Montant de la TVA collectée				374 653			
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)				378 2427			
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant				399			
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice				398			
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI				397			

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau n° 2033-D-SD déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits et le montant du transfert.

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise A.T.M.C		Néar ☒ *	
Exercice ouvert le :		et clos le :		Données en nombre de mois :	
DÉCLARATION DES EFFECTIFS					
Effectif moyen du personnel * :				376	
Dont apprentis				657	
Dont handicapés				651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale				861	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE					
I – Chiffre d'affaires de référence CVAE					
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises				108	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées				118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante				119	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges				105	
TOTAL 1				106	
II – Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée					
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)				115	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation				143	
Subventions d'exploitation reçues				113	
Variation positive des stocks				111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée				116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation				153	
TOTAL 2				144	
III – Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾					
Achats				121	
Variation négative des stocks				145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances				125	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois.				310	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée				133	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)				148	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée				128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois				135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante				150	
TOTAL 3				152	
IV – Valeur ajoutée produite					
Calcul de la valeur ajoutée (Total 1 + Total 2 - Total 3)				137	
V – Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises					
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le formulaire n° 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF). Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF				117	
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE					
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD.					
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractère agricole n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre.					
Mono-établissement au sens de la CVAE, cocher la case ci-contre				020	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)				022	
Effectifs au sens de la CVAE *				023	
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)				026	
Période de référence	024	/	/	016	/
Date de cessation	/	/			

⁽¹⁾ Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférentes à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD, au § « Déclaration des effectifs » et dans la notice n° 1330-CVAE-SD, au § « Répartition des salariés »

N° de dépôt

(1) Néant ☐

Exercice clos le	3	1	1	2	2	0	2	4	SIREN	9	5	3	2	4	1	2	1	3
Dénomination de l'entreprise	A.T.M.C																	
Adresse (voie)	10 PL DE LA CROIX																	
Code postal	28210						Ville CHAUDON											
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901	0						NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D' ACTIONS CORRESPONDANTES	902	0								
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	1						NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D' ACTIONS CORRESPONDANTES	904	50								

I - CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique	Dénomination																	
N° SIREN (si société établie en France)							% de détention	Nb de parts ou actions										
Adresse	N°	Voie						Pays										
Code postal							Commune											
Forme juridique	Dénomination																	
N° SIREN (si société établie en France)							% de détention	Nb de parts ou actions										
Adresse	N°	Voie						Pays										
Code postal							Commune											
Forme juridique	Dénomination																	
N° SIREN (si société établie en France)							% de détention	Nb de parts ou actions										
Adresse	N°	Voie						Pays										
Code postal							Commune											
Forme juridique	Dénomination																	
N° SIREN (si société établie en France)							% de détention	Nb de parts ou actions										
Adresse	N°	Voie						Pays										
Code postal							Commune											

II - CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2)	M.	Nom patronymique	BAUBION						Prénom(s)	ANTOINE								
Nom marital							% de détention	100.0000	Nb de parts ou actions	50								
Naissance :	Date	31/01/2001	N° Département	28100	Commune	DREUX	Pays	FRANCE										
Adresse :	N°	10	Voie	PLACE DE LA CROIX														
Code postal	28210						Commune	CHAUDON						Pays	FRANCE			
Titre (2)	Nom patronymique																	
Nom marital																		
Naissance :	Date		N° Département					Commune					Pays					
Adresse :	N°							Voie										
Code postal							Commune							Pays				

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Veuillez indiquer : « M » pour Monsieur, « MME » pour Madame.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

⑦

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N° 2033-G-SD 2024

Formulaire obligatoire (article 38 de l'annexe III au CGI)

N° de dépôt

(Liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

(1)

Néant ☒

Exercice clos le	3	1	1	2	2	0	2	4	SIREN	9	5	3	2	4	1	2	1	3
Dénomination de l'entreprise	A.T.M.C																	
Adresse (voie)	10 PL DE LA CROIX																	
Code postal	28210				Ville				CHAUDON									

I - NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE :

905

Forme juridique		Dénomination		% de détention
N° SIREN (si société établie en France)				
Adresse	N°	Voie		
Code postal		Commune		Pays
Forme juridique		Dénomination		% de détention
N° SIREN (si société établie en France)				
Adresse	N°	Voie		
Code postal		Commune		Pays
Forme juridique		Dénomination		% de détention
N° SIREN (si société établie en France)				
Adresse	N°	Voie		
Code postal		Commune		Pays
Forme juridique		Dénomination		% de détention
N° SIREN (si société établie en France)				
Adresse	N°	Voie		
Code postal		Commune		Pays
Forme juridique		Dénomination		% de détention
N° SIREN (si société établie en France)				
Adresse :	N°	Voie		
Code postal		Commune		Pays
Forme juridique		Dénomination		% de détention
N° SIREN (si société établie en France)				
Adresse :	N°	Voie		
Code postal		Commune		Pays
Forme juridique		Voie		% de détention
N° SIREN (si société établie en France)				
Adresse	N°	Voie		
Code postal		Commune		Pays
Forme juridique		Voie		% de détention
N° SIREN (si société établie en France)				
Adresse	N°	Voie		
Code postal		Commune		Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Egalité
Fraternité

Formulaire à déposer
en double exemplaire

IMPOT SUR LES SOCIETES

N° 2065-SD

2024

cerfa

N° 11084*25

Formulaire obligatoire
(art 223 du Code général des impôts)

Timbre à date du service

Exercice ouvert le	01/01/2024	et clos le	31/12/2024	Régime simplifié d'imposition	☒
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	
SI PME innovantes, cocher la case ci-contre					
SI option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					
A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE					
Désignation de la société :				Adresse du siège social :	
A.T.M.C					
SIRET	9	5	3	2	4
	1	2	1	3	0
	0	0	0	1	6
Mét :					
Adresse du principal établissement :				Ancienne adresse en cas de changement :	
10 PL DE LA CROIX28210 - CHAUDON					
RÉGIME FISCAL DES GROUPES					
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)					
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante					
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :					
SIRET					
B ACTIVITÉ					
Activités exercées		Travaux d'installation d'eau et de		Si vous avez changé d'activité, cochez la case	
C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)					
1. Résultat fiscal				Bénéfice imposable au taux normal	Déficit
Bénéfice imposable à 15 %				243	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %
2. Plus-values				PV exonérées (art. 238 quinquies)	
PV à long terme imposables à 15 %				PV à long terme imposables à 19 %	PV à long terme imposables à 0 %
Autres PV imposables à 19 %					
3. Abattements sur le bénéfice et exonérations					
Entreprise nouvelle, art. 44 sexies		Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A		Autres dispositifs	
Reprise d'entreprise en difficulté, art. 44 septies		Zone franche d'activité nouvelle génération, art. 44 quaterdecies		Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies	
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies		Zone franche urbaine - Territoire entrepreneur, art. 44 octies A		Zone de revitalisation rurale, art. 44 quindécies	
Bassins d'emploi à redynamiser (art.44 duodécies)		Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies			
Société d'investissement immobilier cotée		Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)		Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %	
4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W du CGI (cocher la case)					
D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)					
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts					
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.					
E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)					
Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5 %					
F CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITE (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)					
Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33 %					
G ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4 (cf. notice du formulaire n°2065-SD)					
1. Si vous êtes la société tête de groupe soumise au dépôt de la déclaration n°2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1 du CGI), cocher la case ci-contre					
2. Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée					
3. Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2 du CGI), cocher la case ci-contre					
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe					
4. Si vous n'êtes ni la société tête de groupe, ni une entité du groupe désignée pour souscrire la déclaration n°2258-SD, indiquer la désignation, l'État de résidence et le numéro d'identification fiscale de l'entité du groupe qui souscrit la déclaration pays par pays					
H COMPTABILITÉ INFORMATISÉE					
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI NON Si oui, indication du logiciel utilisé NETexcom					
Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr					
S'agissant des notices des liasses fiscales, elles sont accessibles uniquement sur le site www.impots.gouv.fr .					
Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:				Nom et adresse du conseil:	
JS EXPERTISE - 69 Ru 78550 Houdan Tél: 01 61 08 31 44				Tél:	
OGA/OMGA				Identité du déclarant:	
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur ou certificateur conventionné :				Date : 07/02/2025 Lieu : CHAUDON	
N° d'agrément du CGA/OMGA ou viseur ou certificateur conventionné				Qualité et nom du signataire:	
				Signature :	
Examen de conformité fiscale					

A.T.M.C
Société à responsabilité limitée
au capital de 500 euros
Siège social : 10 Place de la Croix
28210 CHAUDON
953 241 213 RCS CHARTRES

DECISION DE L'ASSOCIE UNIQUE SOUMISE ET PRISE
EN DATE DU 31 MAI 2025

AFFECTATION DU RESULTAT
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024

DEUXIEME DECISION - AFFECTATION DU RESULTAT

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 157 euros au compte « Report à nouveau ».

Conformément à la loi et sur décision de l'associé unique, décide d'affecter 10 % du capital social, soit 50 euros, à la réserve légale.

Rappel des dividendes distribués

L'associé unique prend acte qu'il n'a pas été distribué de dividendes au titre de l'exercice.

Certifié conforme
Le Gérant



A.T.M.C
SIRET : 953 241 213 00018
FR2953241213
06.60.53.2047

10, place de la croix 28210 CHAUDON